



La directive sur les OPCVM permettrait d'économiser 600 millions d'euros

- 17/11/2008

La nouvelle directive européenne sur les OPCVM devrait permettre à l'industrie de la gestion française d'économiser au moins 600 millions d'euros, dont 485 millions pour les cinq premiers gérants d'actifs, selon une étude réalisée par le cabinet de consultants Sia Conseil.

Cet article a été imprimé depuis le site www.agefi.fr

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2008